

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS Extrait du registre des délibérations

Séance du 16 décembre 2025

N° 2025_DLB201

Élu rapporteur : Michel SUET

Direction/service : DFIN

Nom : Valérie TARDIVAT

Le 16 décembre 2025, à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nevers, légalement convoqué le 10 décembre 2025 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la **présidence de** Denis THURIOT, Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 2121-7 à L 2121-34).

Nombre de conseillers : 36

Présents (31):

M. Denis THURIOT, Mme Céline MORINI, M. Michel SUET, M. Philippe CORDIER, M. Yannick CHARTIER, Mme Corinne MANGEL, M. Mahamadou SANGARE, Mme Anne WOZNIAK, M. Sophian SAOULI, M. Guy GRAFEUILLE, Mme Françoise HERVET, M. Laurent POMMIER, M. Hervé BARSSE, M. Bertrand COUTURIER, Mme Chrystel PITOUN, M. Claude LORON, Mme Martine MAZOYER, M. Daniel DEVOISE, Mme Christine KRONENBERG, M. Guillaume LARGERON, Mme Myrienne BERTRAND, M. Jean-Luc DECHAUFFOUR, M. François DIOT, Mme Rose-Marie GERBE, Mme Sylvie DUPART-MUZERELLE, Mme Emilie CHAMOUX, Mme Sandra PARDAL, M. Jimmy DEROUAULT, M. Rabah BABOURI, M. Richard BARTOLO, Mme Colette MEUNIER

Effectif légal : 39

Procurations (4):

Mme Isabelle KOZMIN a donné pouvoir à M. Guy GRAFEUILLE, Mme Muriel MARTY a donné pouvoir à M. Rabah BABOURI, M. Basile KHOURI a donné pouvoir à Mme Céline MORINI, Mme Laëtitia SANVOISIN a donné pouvoir à M. Denis THURIOT

Secrétaires de séance : Françoise HERVET - Jimmy DEROUAULT

Absent(s) :

Mme Florence VARD

POLITIQUE TARIFAIRE 2026

Exposé,

Comme chaque année, il convient de redéfinir les tarifs pour tous les services proposés aux usagers par la Ville de NEVERS.

Comme suite au débat d'orientation budgétaire 2026, la municipalité s'est engagée à geler les tarifs municipaux jusqu'à la fin du mandat. En conséquence, les tarifs appliqués en 2025 sont intégralement reconduits sur l'exercice 2026.

Seules les grilles tarifaires relatives aux contrats de délégation de service public continuent d'évoluer comme cela est mentionné dans les contrats.

En conséquence, je vous propose :

- d'adopter le guide tarifaire 2026, annexé à la présente délibération, fixant les tarifs applicables aux services municipaux pour l'exercice 2026.

A reçu un avis favorable en Commission 1 du 08/12/2025

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, par 35 voix pour,

Adopte à l'unanimité.

Fait à Nevers, le 16 décembre 2025.

Le Maire,
par délégation

Michel SUET
2ème adjoint

Le Maire

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par voie postale 22, Rue d'Assas – 21000 DIJON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.